

n°2
juin 2004

Le MAGAZINE

de la Communauté de communes



BRENNE - VAL DE CREUSE

Culture Enfance Tourisme Développement économique Education Animation Environnement

- Chazelet
- Concremiers
- Douadic
- Fontgombault
- Ingrandes
- La Pérouille
- Le Blanc
- Lurais
- Luzeret
- Mérigny
- Néons sur Creuse
- Nuret le Ferron
- Oulches
- Rivarennnes
- Rosnay
- Ruffec
- Sacièrges St Martin
- Saint Civran
- Sauzelles
- Thenay
- Tournon St Martin
- Vigoux



5 rue de l'église - BP 1 - 36300 Ruffec

tel. 02.54.28.33.60 - fax. 02.54.37.91.12 - mail : brenne-valdecreuse@wanadoo.fr



L'an dernier dans ce magazine, je plaçais mon mandat sous le triple signe de l'identité, de la solidarité, de la concertation.

L'identité se construit dans l'action. Dans ce numéro, vous constaterez combien notre collectivité continue d'agir avec vous dans les compétences qui lui sont confiées. Beaucoup a déjà été fait en faveur de tout le territoire et comme nous abordons notre 5ème année d'existence, nous réfléchissons pour la fin 2004, à une exposition simple mais complète sur toutes les réalisations de la collectivité dans tous les domaines ; cette exposition circulera dans les 22 communes pour que tous les habitants puissent faire un bilan du travail accompli.

La solidarité est au cœur de nos préoccupations. Tout le territoire doit bénéficier des actions engagées et donc de l'impôt prélevé : c'est une exigence à laquelle nous veillons. Vous constaterez à la lecture des investissements envisagés que tel est le cas. De nombreuses actions comme la collecte et le traitement des déchets, les travaux dans les écoles, l'animation, la redynamisation des commerces de nos bourgs, l'aide à la rénovation des façades... répondent à ce souci constant de la solidarité.

Enfin, la concertation est une exigence. Mon objectif permanent est que les élus et les habitants aient, dans la plus grande transparence, le plus d'informations possible sur les actions menées et les décisions prises. Cette collectivité est la vôtre, elle vous concerne car elle vit de votre contribution. Nous ne réussissons pas tout et nous avons besoin de vos suggestions, de vos critiques. N'hésitez pas...

Afin d'aller dans ce sens, j'animerai, avec les vice-présidents, au cours de ce printemps et en automne, des réunions de tous les conseils municipaux de la Communauté de communes (CDC).

L'objectif est que notre collectivité, aux côtés des communes qui doivent conserver leur rôle, soit cet outil d'aménagement du territoire qui nous fasse avancer ENSEMBLE.

Permettez pour conclure que je fasse de l'ancienne voie ferrée qui constitue l'épine dorsale de notre territoire et qui est désormais appelée à devenir un équipement touristique et économique fort, le symbole des valeurs qui nous sont chères, du travail d'équipe que nous menons.

Très sincèrement

Alain Pasquer,

Président de la Communauté de communes,
Conseiller général

Comment fonctionne la Communauté ?

La Communauté est une collectivité, à l'image par exemple d'une commune avec des personnels et des élus dits « communautaires » désignés par les conseils municipaux. Le siège est situé à Ruffec le Château ; comme une mairie, il est ouvert à tous les habitants des 22 communes du territoire communautaire. Vous y serez les bienvenu(e)s.

Là, une équipe d'une dizaine de personnes assure l'accueil, la direction quotidienne des services et travaille, avec les élus, sur les dossiers de la collectivité. Bien sûr, cette collectivité ne fonctionnerait pas sans les dizaines d'employés qui oeuvrent dans les écoles, pour la collecte et traitement des déchets ménagers, pour l'entretien de l'environnement etc....

Les élus, quant à eux, sont très présents en particulier le président et les 4 vice-présidents pour signer les courriers, animer des réunions de travail, préparer les projets, rencontrer les habitants qui le souhaitent. Ces élus ont aussi en charge le fonctionnement des services placés sous leur responsabilité.

Le bureau élargi de 12 membres et le bureau restreint de 7 membres, tous deux composés d'élus communautaires se réunissent alternativement tous les 15 jours sous la présidence du président avec la participation du directeur de la Communauté : le point est fait sur tous les dossiers ; l'ordre du jour des Conseils communautaires est établi.

Le Conseil communautaire composé de tous les délégués des communes soit 50 membres se réunit environ une fois par mois.

Le Conseil communautaire est l'Assemblée délibérative de la communauté : il a le rôle d'un Conseil municipal. Il vote les budgets et décide de la mise en œuvre des actions. Les décisions font l'objet de délibérations soumises, comme celles des communes, au contrôle de légalité.

Composition du Bureau

Président : Alain Pasquer (Le Blanc)

Vice Présidents :

Claude Mériot (Oulches)

Jacques Tissier (Fontgombault)

Serge Denys (Ingrandes)

Thierry Bernard (Sacierges St Martin)

Secrétaire :

Denise Courboin (Chazelet)

Secrétaire adjoint :

Alain Jacquet (Lurais)

Membres

Gérard Blanchard (Vigoux)

Jean-Marie Lamamy (Rivarennas)

Dominique Hervo (Tournon St Martin)

Claude Cosset (Le Blanc)

Michel Liaudois (Mérigny)

Directeur de la publication
Alain Pasquer

Chargé de Communication
Jacques Tissier

Impression
Imprimerie Chevalier
36300 Le Blanc

Rédaction, maquette
et mise en page
CDC Brenne - Val de Creuse

Tirage sur papier recyclé
9500 exemplaires

Mot d'él

Nous souhaitons donner la parole à des maires. Commençons par celui de la commune-siège de notre communauté, Monsieur GERBET maire de Ruffec.

« A mon sens, la solidarité intercommunale est, et sera, de plus en plus incontournable, surtout pour les petites communes rurales et pour des compétences bien définies : l'école, les ordures ménagères, le développement économique, le tourisme, mais pourquoi pas aussi la voirie. L'union devrait, par le montant des travaux à proposer, nous permettre d'obtenir des coûts de réalisation plus raisonnables, chaque commune définissant ses souhaits.

A cela, j'ajouterais l'assainissement qui, à mon avis, est irréalisable pour nos communes dans les conditions qui nous ont été proposées jusqu'ici. Les communes rurales sont, sur ce point, très défavorisées financièrement compte tenu de l'énormité des réseaux par rapport à une faible population. J'invite donc la communauté de communes à poursuivre sa réflexion.

Je suis très favorable aux Communautés de communes et la manière dont fonctionne la nôtre ne peut que me satisfaire. J'en félicite tous les responsables et les animateurs. Il n'y a rien d'anormal qu'il n'y ait pas unanimité sur tous les projets, si chacun a été informé et a eu les moyens de s'exprimer.

Je ne sais pas quelles sont les intentions, à long terme, de nos décideurs mais je trouve que les mairies des communes rurales ont toutes leur raison d'être : c'est une identité et un service de proximité très apprécié de la population et plus celle-ci est vieillissante plus elle s'accroche à ce premier service social à sa disposition. Il serait dommage d'y toucher. Du coup, l'équilibre entre l'intercommunalité et la commune tel qu'il est préservé me convient. »

Marcel GERBET,
Maire de RUFFEC



Aide aux installations des jeunes agriculteurs

La Communauté de Communes (CDC) a décidé de s'engager dans une action expérimentale de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs. Il s'agit d'agir là comme nous le faisons dans les domaines de l'artisanat et du commerce.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

le constat : toute la profession, tous les observateurs s'accordent à dire que les exploitations disparaissent et que les jeunes ont des difficultés à s'installer. Ce constat a été confirmé, chiffres à l'appui, lors du colloque organisé lors des journées du PNR de la Brenne en juin 2003.

POURQUOI PAS CHEZ NOUS ?

- il se trouve que le Conseil régional dans le cadre de ses compétences et des Contrats de Pays, a décidé d'aider l'installation des jeunes en subventionnant les collectivités qui se lanceront dans cette action.

- le Comité syndical du PNR a saisi cette opportunité si bien que ce type d'opération est devenu possible sur notre territoire, les maîtres d'ouvrages étant les collectivités territoriales.

«LA VOLONTE DES RESPONSABLES DE NOTRE REGION EST BIEN DE PERMETTRE A DES JEUNES DE VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS ET DE CONTRIBUER AINSI A MAINTENIR LA GESTION DE NOTRE ESPACE RURAL PAR DES AGRICULTEURS !»

- la Communauté de communes, en accord avec les partenaires et après en avoir délibéré à plusieurs reprises, a donc décidé de mener cette action car plusieurs jeunes cherchent des terres sans succès.

PAS N'IMPORTE QUOI

Contrairement à ce qui peut être dit ici ou là, les conditions fixées sont claires. Elles ont été définies par la commission agriculture du PNR.

1°) il ne s'agit que d'aider à l'acquisition du foncier, outil principal pour des jeunes ne disposant pas de terres.

2°) il s'agit d'aider de jeunes éleveurs s'installant en AOC Pouligny St Pierre qui est une production du terroir dont on sait qu'elle a un potentiel de développement.

3°) le montage financier est aussi très clair : la collectivité n'offre pas le foncier ; elle rétrocède ce foncier à l'agriculteur sous forme de crédit-bail, c'est-à-dire d'un loyer payé par cet agriculteur ce qui doit compenser strictement l'engagement financier de la collectivité déduction faite des subventions obtenues. C'est donc une opération blanche pour le contribuable et c'est exactement ce qui est fait lorsque la collectivité aide l'installation ou le développement d'un artisan ou d'un industriel.



EN CONCLUSION

C'EST BIEN A TITRE EXPERIMENTAL ET EXCEPTIONNEL QUE CETTE EXPERIENCE EST LANCÉE. LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS ENTRE EXPLOITANTS. CEPENDANT, LORSQUE DES SOLUTIONS TRADITIONNELLES NE PEUVENT PAS ÊTRE TROUVÉES, LA COLLECTIVITÉ A DÉSORMAIS LA POSSIBILITÉ DE FACILITER CETTE TRANSMISSION EN FAVEUR D'UN JEUNE. LES ACTES PEUVENT AINSI SUIVRE LES PAROLES.

Sommaire

Editorial	2
Mot d'él	3
Aide aux jeunes agriculteurs	3
Budget	4
Culture - Ecole	6
Enfance	8
Tourisme	9
Environnement	10
Développement économique	12

LE FONCTIONNEMENT EN 2003

QUELLES ORIENTATIONS GÉNÉRALES ?

« En 2003, j'avais insisté sur la nécessité de faire preuve de prudence et de rigueur. Toute notre action a été orientée en ce sens ; en novembre, j'ai rencontré les 22 maires de la Communauté de communes et nous avons fait le bilan des actions entreprises et tracé les perspectives pour les années à venir, à partir d'une analyse financière précise.

Ce travail important de prospective qui a demandé plusieurs mois a abouti lors du vote du budget 2004 à l'orientation suivante :

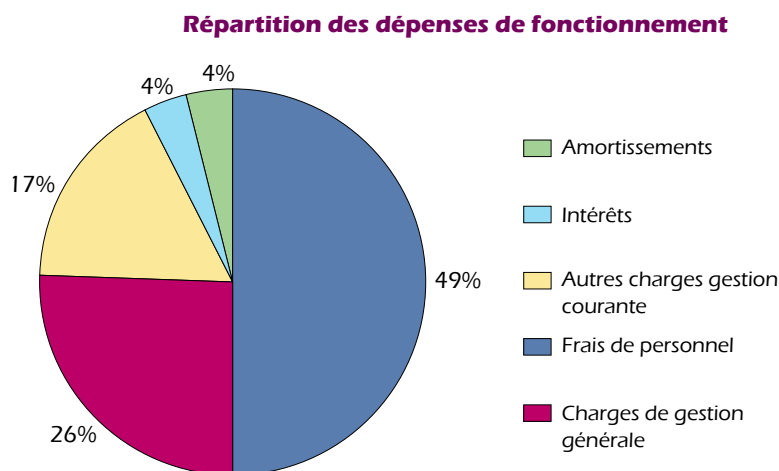
le programme d'actions voulu par les communes sera mené sans augmenter la fiscalité en 2004 mais en envisageant toutefois (et sans certitude absolue) une très raisonnable augmentation des taux en 2005. Cette orientation adoptée à l'unanimité se fera dans l'esprit défini plus haut c'est-à-dire prudence, rigueur et volonté d'agir.

C'est cet état d'esprit qui permettra par exemple de diminuer légèrement le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers qui passera de 9,57% à 9,52% soit un des taux les plus bas de notre département »

A. PASQUER, Président

Répartition des dépenses

On peut constater que la répartition est pratiquement identique à celle de 2002

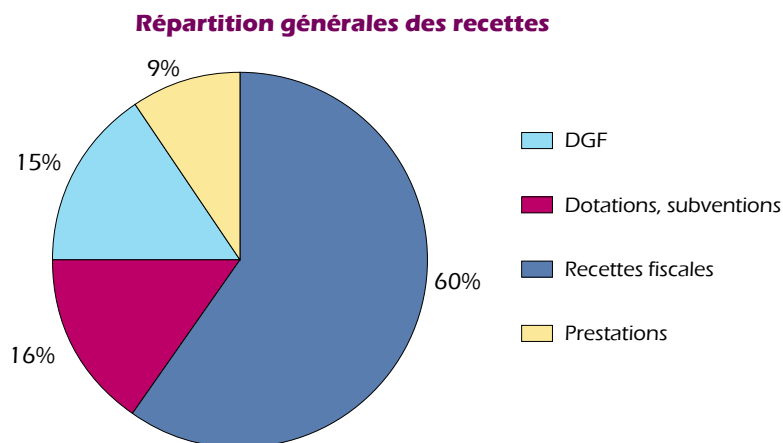


Commentaire de la légende :

- Les charges de gestion courante : entretien des matériels et bâtiments, électricité, eau, chauffage, alimentation des cantines, téléphone, documentation, fournitures scolaires, etc ...

- Les autres charges courantes : participation aux différents organismes, comme le PNR, le service incendie, fonctionnement Culture-Ecole, aides à la rénovation des façades d'immeubles.

Répartition des recettes



Commentaire de la légende :

- Les prestations : ce sont les recettes liées à la vente des matériaux triés, aux recettes de cantines, de garderies.

- Les recettes fiscales : ce sont nos impôts.

- Les dotations et subventions : ce sont les différents remboursements provenant de l'Etat, de la Région et des communes.

- La DGF : c'est la Dotation Globale de Fonctionnement (fonds versé par l'Etat).

L'intercommunalité nous permet de mobiliser une DGF importante puisque nous sommes passés de 165 000 € en 1999 (soit 10,60 € par habitant) à 800 080 € en 2003 (soit 43,55 € par habitant).

Contact : Sylvie MILORD & Guy LEROY 02.54.28.33.60

LA FISCALITE :

«La même qu'en 2002 et 2003»

Les taux de la fiscalité restent fixes, ils sont actuellement déduits des taux pratiqués par les communes.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	taxe professionnelle	taxe ordures ménagères
Taux	4,97%	7,68%	15,52%	6,50%	9,57%

L'INVESTISSEMENT EN 2003

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2003 ont été :

Dans le domaine scolaire : la poursuite de l'informatisation, de l'acquisition de mobilier et de matériel ainsi que des travaux de réhabilitation dans les écoles.

La construction d'une école maternelle à Ruffec et à Concremiers, d'une école à Roussines où sont regroupés tous les élèves de ce RPI, d'une cantine à Nuret le Ferron (en cours).

Dans le tourisme et l'animation : la construction de vestiaires au stade nautique, l'aménagement d'une baignade surveillée à Lurais, le sentier d'interprétation d'Oulches, la pose de glissières à canoës sur la Creuse, le début des travaux de la halte-garderie à Thenay.

Dans le domaine des Ordures Ménagères : la construction d'une mini-déchetterie à Sacierges, des travaux à l'unité de tri, la création de points propreté.

Dans le domaine économique : l'aménagement de la ZI des Daubourgs et le lancement de l'Hôtel d'entreprises.

LE BUDGET 2004

Le programme de travaux ou acquisitions proposé pour 2004 ne pourra se réaliser que sur 2 voire 3 années compte-tenu de son importance.

En effet, nous allons devoir faire face à des projets financièrement lourds comme la construction d'une école à Tournon Saint Martin, la construction d'une classe à Concremiers dans le cadre du regroupement avec la Commune de Saint-Hilaire, l'acquisition de la voie ferrée et son aménagement en voie verte, la création de mini-déchetteries et de zones artisanales à Tournon Saint Martin et à Rivarennas, la poursuite de la halte-garderie de Thenay, la construction d'un centre de loisirs intercommunal à Fontgombault

Des études seront menées en 2004 : une étude pour le devenir de la ferme de Chazelet ; une étude sur le devenir possible de la ferme de Nuret qui est la propriété de la commune ; une étude sur une éventuelle piscine intercommunale au Blanc (en remplacement des 2 existantes).

L'ensemble de ces projets extrêmement important ne sera réalisé que si un taux de subvention suffisant est obtenu.

Dans les investissements courants, nous poursuivrons le programme de rénovation des écoles et des cantines avec

des travaux, des acquisitions de mobilier et de matériel, l'acquisition d'un benne bi-compartmentée pour la collecte des ordures ménagères, des matériels permettant de renforcer le travail de l'équipe verte.

Nous sommes attachés à la solidarité intercommunale ; c'est pourquoi existe le FAS ou Fonds d'Action et de Solidarité. Il permet à travers une subvention de la Communauté de communes aux communes de réaliser des opérations. Le montant alloué est de 7 622 € ou 50 000 F ce qui a permis depuis 5 ans à 18 communes de profiter de cet outil pour un montant total de 188 762 € soit 1 238 200 F. Voilà l'illustration de notre volonté de travailler et d'équiper en commun pour le bien de tous les habitants.

Par ailleurs, depuis sa création, la Communauté de communes Brenne Val de Creuse a consacré un budget de 136 116 € soit 892 862 F aux aides pour les rénovations de façades. Ce sont 164 dossiers de particuliers qui ont pu être aidés entre 1999 et 2003.

Contact : Sylvie MILORD & Guy LEROY 02.54.28.33.60

LE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2004, la Communauté de communes comptait 137 salariés permanents répartis dans les services suivants :

Ecoles :	80
Ordures Ménagères :	38
Administration :	10
Animation :	2
Equipe rivière :	7

Elle a fait appel en 2003 à 44 Personnes pour l'animation des centres de loisirs et le remplacement des congés d'été au services des ordures ménagères.

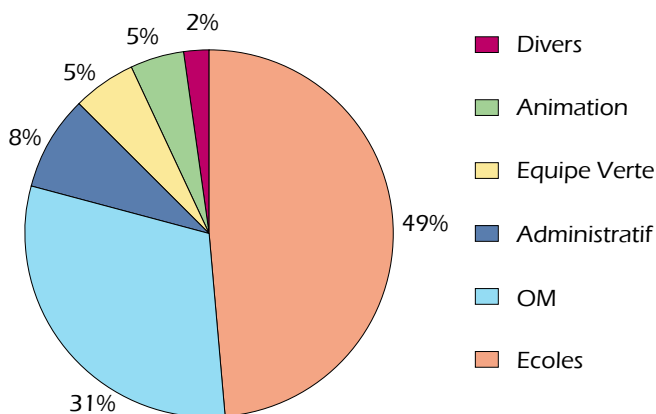
REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2003

La Communauté de communes Brenne Val de Creuse depuis sa création a titularisé plus de 40 personnes (contractuels, CES, CEC ou emplois jeunes).

Cet effort sera poursuivi avec la pérennisation notamment des emplois jeunes.

Elle participe aux formations du personnel à différents niveaux : financement de brevets de secourisme, de permis poids lourds, préparations aux concours.

Dépenses de personnel



Contact : Stéphanie BARDIN 02.54.28.33.60



Quand fin 1999, les communes se regroupant au sein de la CDC Brenne-Val de Creuse, faisaient la choix de confier à celle-ci la compétence « fonctionnement et entretien des écoles primaires et maternelles », c'était pour marquer leur volonté de développer toutes les actions permettant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants du territoire de la CDC.

Depuis, des moyens importants ont été mobilisés pour que les élèves scolarisés dans les écoles de la CDC soient accueillis dans des locaux rénovés, disposent de matériel neuf (informatique, mobilier...) et bénéficient d'activités scolaires et extrascolaires riches et variées (contrat éducatif local, séjours éducatifs, enseignement musical...).

Parallèlement des actions propres à préserver le tissu scolaire ont été développées et d'autres actions conjointes sont menées pour favoriser l'accueil périscolaire comme la construction d'un centre de loisirs à Fontgombault, construction d'un service multi-accueil à Thenay, construction d'une cantine à Nuret-le-Ferron, restructuration d'un centre de loisirs à Sacierges St Martin

Toutes ces opérations, dont la liste n'est pas exhaustive, contribuent à favoriser la scolarisation des enfants dans les écoles de la CDC, à améliorer les conditions d'enseignement et à offrir à chaque enfant de notre communauté de communes un cadre propice à une scolarisation harmonieuse.

Claude Mériot,
Vice-président
Maire d'Oulches

Le 2ème salon de littérature jeunesse



Pour la 2ème fois, le salon du livre de la jeunesse a eu lieu fin janvier et a rencontré un vif succès. Organisé en partenariat avec la Fédération des Oeuvres Laïques et l'Inspection de circonscription du Blanc ce salon a permis à un large public de se familiariser avec l'offre de littérature jeunesse puisque plusieurs libraires et éditeurs y étaient présents.

De plus, une vingtaine d'auteurs de littérature jeunesse présentait leurs oeuvres sur le salon et s'est prêtée avec bonne humeur aux questions et aux séances de dédicaces.

Les plus jeunes ont également pu profiter de lectures (tirées de livres d'auteurs présents sur le salon) animées par Angélique Penner, conteuse professionnelle qui intervient fréquemment dans les écoles de la Communauté de communes.

Ce salon a été financé avec l'aide du programme européen Leader Plus.

La 3ème édition du salon aura lieu début 2005 et est déjà très attendue !

RPI Saint-Hilaire-sur-Benaize Concremiers



Ecole de Concremiers

La création du RPI Saint-Hilaire-sur-Benaize / Concremiers sera effective dès la rentrée de septembre prochain. Les élus de la CDC et des deux communes finalisent actuellement les modalités de ce regroupement qui se traduira par la création sur le site de Concremiers d'un groupe scolaire à 3 classes.

Des services de garderies (dans les deux communes) et de ramassage seront mis en place pour répondre aux besoins des familles.

Un bâtiment supplémentaire va être construit pour accueillir la nouvelle classe et offrir aux enfants les meilleures conditions d'accueil possibles. Parallèlement, des activités périscolaires seront organisées dans les locaux de l'ancienne école de Saint-Hilaire-sur-Benaize (Contrats Educatifs Locaux, centre de loisirs, etc.).

Classes "découvertes"



Ecole de
Tournon St Martin

Cette année encore, nous avons souhaité donner une priorité aux sorties scolaires qui permettent aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur. Plus de 30.000 € ont été prévus pour l'organisation de séjours. Plusieurs classes de neige, classes de mer ou classes environnement ont ainsi eu lieu pour le plus grand bonheur des petits aventuriers...

Les garderies périscolaires

La Communauté de communes Brenne-Val de Creuse s'est attachée depuis 2003 à réorganiser les garderies périscolaires sur son territoire.

En effet, ce service important manquait dans quelques communes et le fonctionnement de certaines garderies devrait être réadapté aux besoins des parents.

Une garderie périscolaire a ainsi été créée en 2003 à Douadic et une autre va l'être prochainement à Rosnay.

Ces services de garderie rendent les écoles plus attractives et nous souhaitons que cela permettent d'éviter le départ de certaines familles sur des communes offrant cette prestation.

De plus, dans un souci d'égalité, les tarifs ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire, et un budget spécifique a été alloué pour le fonctionnement de chaque garderie.

Ci-dessous la liste des communes ayant une garderie périscolaire gérée par la Communauté de communes : Le Blanc (Ville-Haute et Ville-Basse), Concremiers, Douadic, Ingrandes, Thenay, Tournon-Saint-Martin (et bientôt Rosnay).

Le lait Bio dans les écoles

Les enfants des classes maternelles reçoivent chaque matin en classe une collation sous la forme d'une briquette de lait bio.



Offerte par la Communauté de communes, cette collation répond aux besoins nutritionnels des enfants de cet âge. C'est aussi un moment de détente et de convivialité...

Nouvelle école à Roussines

Les enfants du RPI Chazelet – Luzeret – Sacierges Saint Martin – Roussines – Saint Civran sont depuis le 8 mars dernier tous accueillis à l'école de Roussines.

Ce regroupement est le résultat de la concertation menée avec l'Education nationale de manière à conserver un maillage scolaire sur un territoire menacé à chaque carte scolaire.

Pour cela, un bâtiment abritant 3 nouvelles classes a été construit dans l'enceinte de l'école existante et les services

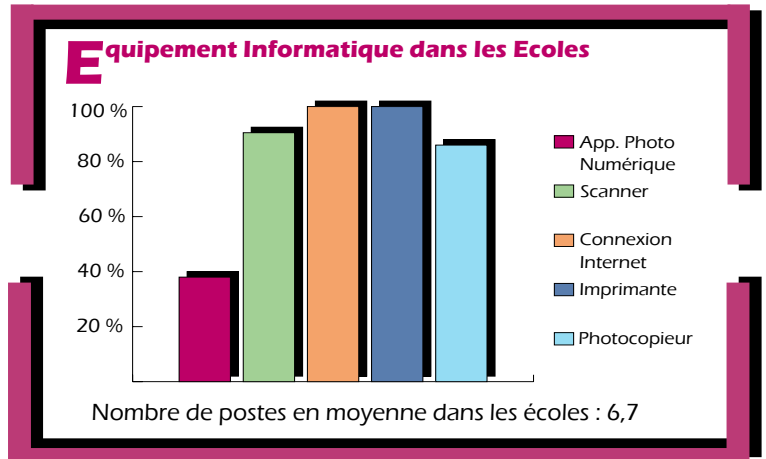
périscolaires (garderies et centre de loisirs) ont été développés.

Cette école de 4 classes offrira, nous le souhaitons tous, aux enfants de meilleures conditions d'enseignement en permettant notamment aux enseignants un travail en équipe facilité.

Ce regroupement ne pourra cependant fonctionner durablement que si tous, parents, élus et Education nationale, soutenons cette initiative atypique.



Nouveau bâtiment à l'école de Roussines



Contact informatique : Benoît LEROY 02.54.28.33.60

Cinéma

Outre le financement de l'action "Ecole et Cinéma", la Communauté de communes met en place depuis cette année en partenariat avec le Cinéma Studio République du Blanc une programmation de films jeune public.

Des séances scolaires sont organisées et des billets proposant un tarif préférentiel pour les séances tout public sont distribués aux enfants scolarisés sur le territoire. Ces deux actions rencontrent un vif succès.

La Prophétie des Grenouilles



Un crocodile dans mon jardin



L'île de Black Mor



Spectacle vivants

Lumacaminando- Cie Caminarem



Recueil - Cie A. Bricolo



Histoires en sac - Cie La Toupine



Présidée par Bernard Peyriot, maire-adjoint du Blanc, la Commission Culture-Ecole propose cette année encore une programmation importante de spectacles vivants (danse, théâtre, marionnettes,

etc.). Une dizaine de spectacles a ainsi été proposée gratuitement aux enfants des écoles de la Communauté de communes. Cette action est organisée en partenariat avec l'OMC du Blanc, la Fédération des Oeuvres Laiques de l'Indre et le Parc naturel régional de la Brenne.

Mise en place d'une saison culturelle

La Communauté de communes travaille actuellement à la mise en place d'un partenariat avec l'Office Municipal de la Culture du Blanc afin de proposer une saison culturelle intercommunale soutenue par la Région Centre et le programme européen Leader Plus. Outre les spectacles scolaires proposés dans le cadre de la commission «Culture - Ecole», cela se traduira par des spectacles vivants tout public dans différentes communes du territoire.

A suivre ...

Contact Affaires scolaires : Audrey FAURE 02.54.28.33.60

Service Multi Accueil



Créer de nouveaux services d'accueil pour les jeunes enfants, faisait partie des objectifs de notre Communauté de communes, lorsque nous avons signé, en 1999, un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

Entre 2003 et 2004 deux multi accueil auront vu le jour sur notre territoire : un sur la commune de Blanc et l'autre sur celle de Thenay.

Au Blanc : « L'Îlot Z'Enfants »

Il a pris le relais de la halte garderie du centre social, qui après 30 ans de bons et loyaux services à pris une retraite bien méritée.

Toujours situé au centre social, rue Jean Giraudoux, ses locaux ont été complètement réhabilités et agrandis au cours de l'année 2003, en même temps que ceux du centre social. Le montant total de l'opération estimé à 920 350 €, sera financé par le Conseil général pour 10%, par la commune de Blanc pour 13% et par la CAF pour 77%.

En quoi ce multi accueil offre-t-il un service différent de la halte garderie ?

- De 15 places, la capacité a été portée à 25 le matin et à 20 l'après midi.
- Les enfants de moins de 6 ans sont maintenant accueillis soit de façon occasionnelle, soit, et surtout, de façon régulière et sur des journées entières.
- Les horaires d'ouverture ont été étendus à 11h par jour soit **de 7h30 à 18h30**

Géré par la C.A.F. de l'Indre, l'Îlot Z'Enfants est aussi subventionné par notre communauté de communes, qui a signé une convention de co-financement le 11 juillet 2003. Cette convention stipule que les dépenses non couvertes par la participation des parents et une prestation de service spécifique dite Prestation de Service Unique (versée par la CAF) sont co-financées par notre communauté de communes à hauteur de

60% en 2003 porté à 70% les années suivantes.

Ainsi, en 2003 sur une dépense de 207 426,64 €, la participation de notre collectivité a été arrêtée à 75 212,11 € soit 36% du montant des dépenses.

Le Contrat Enfance viendra atténuer cette charge à hauteur de 34 229,00 € nous laissant un solde de 40 983,11 €.



Contact : Mme Françoise BILLARD Tél : 02 54 37 03 67

A Thenay

Le multi accueil a élu domicile dans l'ancien logement des instituteurs jouxtant l'école municipale, place Alexandre Beurrier. Le rez de chaussé a été entièrement réhabilité.

L'opération, d'un montant total d'environ 110 000 €, est financé par la CAF de l'Indre à hauteur de 70 %, par le programme européen Leader + pour 10% et par notre collectivité pour 20 %.

Il permettra d'accueillir 10 enfants, âgés de 3 mois à 5 ans révolus, en accueil temporaire ou occasionnel.

Il est ouvert du lundi au vendredi, **de 7h30 à 18 h00**, soit une amplitude horaire de 10h30.

Ce service sera géré par l'association « Familles rurales » locale.

Le budget de fonctionnement est de 120 680 €. Les recettes pour ce service sont les suivantes : la participation des familles, la Prestation de service unique CAF, le Contrat Associatif Régional, le fonds européen Equal et la Communauté de communes.

Ainsi, pour la première année de fonctionnement, la participation de notre collectivité sera de 14 373,74 € soit 12% du montant des dépenses.

Le Contrat Enfance viendra atténuer cette charge à hauteur de 6 541,48 € nous laissant un solde de 7 832,26 €.

Il est à noter que la mise en place de ce service aura permis la création de 3 emplois à temps plein et 1 emploi à mi-temps.

Les Contrats Educatifs Locaux (CEL)



L'éducation Nationale, la Direction Départementale Jeunesse et Sports, le Parc naturel régional de la Brenne, la CAF de l'Indre et la Communauté de communes collaborent ensemble pour la mise en place et le financement de cette procédure.

Elle est un complément aux activités CIPAT puisqu'elle concerne, en plus du temps extra scolaire, la tranche horaire de la pause méridienne et du soir.

Pour ce premier semestre 2004, ils ont concernés 5 commu-

nes (Tournon-Saint-Martin, Ruffec, Nuret-Le-Ferron, Le Blanc, Fontgombault), soit par le biais de l'école, soit par le biais des centres de loisirs ou enfin, par le biais d'associations locales. Ils ont permis à environ 450 enfants de pratiquer des activités sportives (sports nautiques, équitation, motricité...), culturelles (conte, théâtre, danse, chant, musique, arts plastiques, poterie...), et environnementales (sorties natures...).

Le coût de ces animations est de 8 600 €.

Nous rappelons que cette procédure peut-être mise en place sur toutes les communes le désirant.

Animation - Enfance - Tourisme
Contact : Sébastien FASSY Tél : 02 54 28 33 60



Le grand projet touristique de la Communauté de communes, qui a été déclaré « projet structurant du Pays Brenne » par le Parc naturel régional de la Brenne, se réalise.

La « Voie des Vallées, entre Creuse et Anglin en Brenne » est créée entre Argenton sur Creuse - Le Blanc - Mérigny - St Hilaire sur Bénaize et Tournon St Martin, soit 70 Km de Voie Verte qui seront aménagés pour accueillir les promeneurs (piétons, cyclistes, VTT, roller) de plus en plus demandeurs de ce type d'aménagement.

Cette nouvelle « clientèle » doit avoir un impact économique important sur notre région.

Cette réalisation peut voir le jour grâce à une coopération étroite qui s'est instaurée dans un groupe de travail composé : du PNR (A. Chagnon), CDT (C. Guillauteau), DDJS (J.L. Bizet), CDC (S. Fassy) que je tiens à remercier très sincèrement pour l'important travail réalisé.

Un document de présentation a été élaboré et présenté au Conseil communautaire et à nos partenaires financiers (Département, Région, Etat, Europe).

Ce travail a pu être effectué grâce à une subvention jeunesse et sport d'un montant de 6 000 €. Cet aménagement voulu par la CDC est réaliste car elle répond aux préconisations élaborées par les spécialistes de l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) pour le milieu rural.

Enfin, une deuxième priorité est l'animation et nous menons actuellement une réflexion sur l'évolution possible de ce secteur afin de permettre notamment à la CIPAT de devenir un véritable outil d'animation.

Jacques Tissier,
Vice-Président
Maire de Fontgombault

Bassin nautique

En 2003, 700 personnes ont navigué sur le bassin. Ce sont des licenciés de clubs, des centres de loisirs, des scolaires, des particuliers...

La clientèle extérieure utilise les hébergements et fréquente les commerces de la commune. L'école de Tournon St Martin bénéficie de séances d'initiation. Le collège de Tournon et du Blanc utilisent également régulièrement l'équipement.

Les jeunes de notre territoire ont pu bénéficier de séances à 1€ pour 2H (encadrement + matériel). La volonté de la municipalité était de rendre la pratique abordable pour tous. Le reste du fonctionnement de cette opération a été obtenu par des Fonds Européens dans le cadre du programme Leader+.

L'encadrement des activités est effectué par Jérôme Gaudin, brevet d'état et par Aurélien Fourmy, moniteur fédéral (en formation Brevet d'Etat). Le bilan financier du fonctionnement des structures (stade + hébergement) est équilibré à hauteur de 61.000 €.

Une évaluation des retombées économiques sur le commerce local est en cours.

Nous avons, avec le stade nautique, le gîte et les studios, un pôle intéressant à valoriser.



Contact : Jérôme GAUDIN 02.54.28.61.18

La CIPAT

La CIPAT ouvre de nouveau ses portes tout l'été et propose à vos enfants âgés de 6 à 16 ans de nombreuses activités.

Celles-ci se dérouleront uniquement dans les communes de la CDC Brenne - Val de Creuse et sont accessibles à tous, tant au niveau physique que financier.

En effet, les tarifs s'élèveront à 3 € par mois pour les enfants de la CDC et 8 € pour les «hors» CDC. Afin de faciliter le bon déroulement des activités, celles-ci se partageront en 3 groupes d'âges : les 6-10 ans, les 11-16 ans et les 6-16 ans.

Alternant activités sportives et culturelles, la CIPAT s'organise par demi-journées :

10h-12h & 14h-16h.

Parmi ces activités, on compte le rafting, les découvertes natures, le cerf-volant, l'équitation...

Des journées à thèmes seront également proposées (VTT, kayak).

Les inscriptions s'effectueront **une semaine à l'avance** au siège de la CDC à Ruffec : **02.54.28.33.60.**

Un programme sera disponible à partir de juin dans les mairies, aux offices de tourisme du Blanc, Saint Gaultier Tournon St Martin et Fontgombault, ainsi qu'à la maison du Parc. Contact : Cyril NIEDERKORN 02.54.37.91.12



Les Centres de Loisirs

Six centres de loisirs accueillent les enfants sur notre territoire tout au long de l'année : Tournon-Saint-Martin, Le Blanc, Fontgombault, Ciron-Oulches

Ruffec, Thenay, Sacierges-Saint-Martin. Cinq de ces centres ouvrent leurs portes à nos enfants cet été.

Contact : Stéphanie JARDIN 02.54.37.91.12

Centre de loisirs	Période d'ouverture	Contacts
Le Blanc	Du 5 juillet au 20 août 2004	Mme Legaud : 02 54 28 08 87 (le mercredi)
Ciron - Oulches - Ruffec	Du 12 au 30 juillet 2004	Mme Lauzanne : 02 54 37 98 03
Thenay	Du 5 juillet au 30 juillet 2004	Mairie Thenay : Mme Doré : 02 54 47 02 27 Mme Girault : 02 54 47 95 54
Sacierges-Saint-Martin	Du 5 juillet au 30 juillet 2004 Du 2 août au 27 août 2004	Michèle Herry : 02.54.25.06.10 Nathalie Sauzin : 02.54.25.64.88
Tournon-Saint-Martin	Du 5 juillet au 30 juillet 2004	Mme Jardin : 02 54 37 91 12



La gestion des déchets ménagers est une compétence très importante pour notre collectivité.

En effet, la masse financière qui y est consacrée représente environ 30% des dépenses globales de fonctionnement du budget de la Communauté de communes. C'est un sujet sensible qui concerne le quotidien de chacun de nous et il s'agit d'un enjeu important en terme d'environnement pour l'avenir.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé de procéder cette année à une recherche d'optimisation de nos tournées qui aboutira à une nouvelle organisation des collectes dans le courant du dernier trimestre 2004. De plus, nous allons chercher à limiter les tonnages que nous faisons enfouir, ainsi que l'évolution des coûts. Le développement du compostage individuel est donc la piste que nous souhaitons privilégier. Depuis bientôt 4 ans notre collectivité collecte d'une manière séparative les emballages ménagers pour permettre un recyclage de ceux-ci. Les résultats sont encourageants et nous permettent également de limiter les augmentations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En effet, en 2004, cette taxe n'augmentera pas et nous essaierons également dans l'avenir de la maintenir à ce niveau. Ceci est possible grâce aux efforts et à la discipline de chacun, mais également du fait que la Communauté de communes peut bénéficier de par l'exercice de cette compétence d'une dotation de l'Etat (DGF) qui vient ainsi limiter le coût supporté par les contribuables.

Thierry Bernard,
Vice-Président
Maire de Sacierges St Martin

Bientôt : une réorganisation des collectes

Les collectes actuelles sont issues des anciens syndicats dont certaines communes n'ont pas adhéré à la Communauté de communes et résultent de la juxtaposition des circuits existants. De plus, les nouvelles possibilités de collecte avec des matériels adaptés permettent d'effectuer le ramassage des déchets dans de meilleures conditions et à moindres coûts.

Ainsi, durant le dernier trimestre 2004, de nouveaux calendriers de collectes vous seront transmis. La seule modification d'importance, sera la collecte des emballages (sacs jaunes) en même temps que les ordures ménagères (sacs noirs). En effet, la Communauté de communes sera équipée de bennes bi-compartmentées qui permettent de ramasser les deux flux en même temps. Cet équipement évitera donc un passage supplémentaire en moyenne toutes les deux semaines dans toutes les communes.

Quelques rappels sur le tri des emballages

Attention, nous constatons encore des erreurs dans les sacs jaunes qui sont apportés au centre de tri du Blanc. **Il reste encore des personnes indécates qui mettent tout et n'importe quoi dans ce sac et à celles-là je souhaite rappeler que les sacs jaunes sont triés manuellement et je les invite à venir visiter le centre de tri pour se rendre compte du travail que cela représente et des désagréments qu'elles peuvent causer.** Par contre, le plus souvent, il y a des erreurs dues à une volonté de faire trop bien. Surtout si vous avez des doutes ou besoin de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.



Tous les plastiques ne sont pas recyclables. Cette affirmation mérite quelques précisions. En effet, pour les plastiques, vous ne devez mettre dans votre sac jaune que les flacons et bouteilles. Pour l'instant tous les autres produits en plastique ne sont pas recyclables par les filières avec lesquelles notre collectivité a signé un contrat de reprise.

Ainsi, **ne mettez pas les sacs et films plastiques**, ceux-ci sont trop fins et ne peuvent actuellement trouver un débouché de valorisation que par l'incinération et donc éventuellement la production d'énergie. **Il en est de même des**

De plus, le territoire collecté étant composé de nombreux hameaux et écarts, il a été décidé d'acquérir un petit véhicule qui assurera la collecte en porte à porte des zones éloignées et faiblement peuplées.



En effet, nos équipes de collecte font parfois des distances importantes sur des routes non adaptées (étroites) pour ramasser seulement quelques kilogrammes de déchets. En plus du coût de ce service ce sont les routes de nos communes qui sont endommagées. Nous espérons donc que ce petit véhicule satisfera à ces exigences.

pots de yaourts et laitages divers. De même, tous les suremballages ou blisters qui enveloppent les produits que vous achetez dans les grandes surfaces ne sont pas non plus valorisables par recyclage.

De plus, lorsque vous mettez vos bouteilles et flacons en plastique dans votre sac jaune, veillez à laisser dessus les bouchons correspondants. Si vous les mettez à part, un premier tri mécanique réalisé au centre de tri les fera passer en refus du fait de leur faible taille, alors qu'ils peuvent très bien avoir eux aussi une seconde vie.

Enfin, le centre de tri ne recycle actuellement que les plastiques des flacons et bouteilles, **il ne faut donc pas mettre dans vos sacs jaunes les vieux ustensiles en plastiques** qui pourraient certes bénéficier d'un recyclage mais actuellement les repreneurs ne sont pas organisés pour les traiter.

Centre de Tri
Benoît FRAGNET 02.54.28.12.00



Quelques chiffres sur les déchets collectés

Globalement ce sont 5 644 tonnes qui ont été collectés en 2003 sur l'ensemble de la CDC, ce qui représente un plus de **300 kg/an/habitant**. Ce chiffre confirme les différentes études statistiques qui démontrent qu'un « urbain » produit en moyenne 520 kg de déchets ménagers par an, alors qu'un « rural » en produit 320 kg.

Malheureusement, près des ¾ de ces déchets sont enfouis. En effet, 4 012 tonnes de déchets sont collectés dans les sacs noirs qui ne subissent aucun tri ni retraitement et à ce tonnage s'ajoute environ 100 tonnes de déchets collectés dans les sacs jaunes mais qui ne sont pas recyclables (ce que nos techniciens appellent les refus de tri). Il faut savoir que c'est cette opération qui est la plus onéreuse pour la collectivité, en 2003 **elle a représenté une somme de plus de 220 000 euros**. Près d'¼ de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevé sert uniquement à enfouir les déchets produits.

En effet, une tonne d'ordures ménagères coûte plus de 55 euros à enfouir (coût facturé par le prestataire uniquement pour l'enfouissement, ceci ne concerne ni la collecte, ni le transport vers le Centre d'Enfouissement Technique). Par



contre savez-vous que près de la moitié de ce que vous mettez dans votre sac noir peut certainement être recyclé chez vous. En effet, de nombreux tests l'ont démontré, la fraction dite fermentescible des déchets ménagers représente entre 40 et 60% du poids d'un sac noir. Des collectivités l'ont déjà fait avant nous et ont ainsi pu réduire

globalement de 10 à 30% les tonnages enfouis, ce qui pour notre collectivité pourrait représenter une économie de plus de 20 000 euros par an. Si vous disposez d'un jardin, il suffit simplement de mettre de côté tous les déchets qui peuvent être transformés en compost. C'est pour cette raison que la Communauté de communes souhaite s'engager dans une campagne de sensibilisation et de promotion du compostage individuel. Très prochainement, nous pourrions donc vous proposer à des prix intéressants des composteurs individuels et des guides pour réaliser vous-même votre compost et ainsi participer à la réduction des tonnages à enfouir.

Le poids total des sacs jaunes collectés représente 336 tonnes. Les matériaux une fois triés se répartissent de la façon suivante : Aluminium : 2 T – Acier : 57 T – Briques alimentaires : 30 T – Cartonnettes d'emballage : 45 T – Plastiques : 103 T, le reste, soit 99 T, correspond à des erreurs de tri. Tous ces matériaux sont repris dans le cadre d'un conventionnement avec la Société Eco-Emballages par des filières de recyclage. Ils bénéficient, à l'exception des plastiques, d'un tarif de vente. De plus, la Société Eco-Emballages reverse à la Communauté de communes un soutien à la tonne triée, dont le montant est d'autant supérieur que les ratios par habitant sont élevés.

En 2003, 817 tonnes de verre et 479 tonnes de Journaux – revues et Magazines ont été collectés sur la Communauté de communes. Ces matériaux sont recyclés et sont vendus par la collectivité à des filières de recyclage. Certes les tarifs pratiqués ne sont pas très élevés mais au moins il ne faut pas payer pour les détruire.



Contact : Jean-Charles Tanchoux 02.54.28.33.60

Equipe VERTE
Christophe COURATIN 02.54.28.33.60

Les déchetteries

En 2003, nous avons pu ouvrir une déchetterie satellite sur la commune de Sacierges. Nous travaillons actuellement à la création d'une déchetterie à Rivarennes et d'une autre déchetterie satellite à Tournon Saint Martin. Celles-ci devraient pouvoir ouvrir en 2005. Ainsi, notre collectivité disposera d'un réseau permettant à chaque habitant de ne pas avoir à faire beaucoup de kilomètres pour disposer de ce service.



Horaires d'ouvertures des déchetteries

Le Blanc	Lundi au Samedi 8h00-12h00 et 14h00-17h00 du 1/06 au 30/09 ouvert jusqu'à 18h00 Dimanche : 9h-12h
Sacierges St Martin	Lundi 9h00-12h00 Mercredi 14h00-17h00 Samedi 9h00-12h00 et 14h00-17h00

Sensibilisation des enfants

Abonnement des écoles au magazine Eco Juniors, pour l'année scolaire 2004/2005.
Intervention de Richard COSSET au centre de loisirs du BLANC les mercredis du 05 mai au 16 juin.

Sensibilisation des adultes

Mise en place, prochainement, d'une exposition itinérante.

Recyclades 2004 du 12 au 27 juin



Lors de cette grande fête du tri et du recyclage, la Communauté de communes va mettre en place les actions suivantes :

- Visite du centre de tri pour les écoles
- Portes ouvertes au centre de tri le samedi 26 juin.
- Exposition sur le tri, pour le grand public à partir du 18 juin
- Action de communication pour remercier et encourager la population à trier.



La commission de développement économique composée de 20 membres harmonieusement répartis sur la Communauté de communes est animée par Alexandre BERNOT, emploi jeune, recruté le 3 décembre dernier, en remplacement de Jean-Philippe Forgeot.

Nous intervenons naturellement sur les projets à caractères économiques : créations et aménagements d'ateliers, ou de zones artisanales dans les communes les plus importantes.

Nous exerçons également notre compétence (à titre expérimental) pour l'installation de jeunes agriculteurs, très motivés pour de nouvelles productions agro-alimentaires du territoire et notamment de fromages de chèvres A.O.C. Pouligny St Pierre.

Actuellement d'autres demandes essentiellement liées à des activités artisanales sont à l'étude. Il nous semble important de soutenir toutes ces initiatives courageuses, portées par les entrepreneurs et les collectivités.

C'est en tout cas avec ardeur et selon nos possibilités que nous apportons notre concours à leurs projets qui ont pour objectif le maintien de l'équilibre économique sans imputer notre trésorerie CDC puisque chaque dossier est traité par budget annexe.

Serge Denys,
Vice-Président
Maire d'Ingrandes

Atelier facteur d'orgues à St Civran

M. Oliver CHEVRON, facteur d'orgues, installé sur la commune de St Civran, depuis avril 2001, était à la recherche d'un bâtiment nécessaire au développement de son activité. L'entreprise CHEVRON ne pouvant, à elle seule, assurer cet investissement, la Communauté de communes Brenne-Val de Creuse, a donc acquis puis aménagé une ancienne grange, jouxtant l'atelier existant et correspondant aux demandes du chef d'entreprise.

Cette réalisation a été soutenue par le Conseil Général et a permis de créer un emploi à contrat à durée indéterminée.



Atelier TECHNIFROID

Installé sur la commune du Blanc, depuis le 1^{er} octobre 2002, l'entreprise TECHNIFROID assure la maintenance, le dépannage (24H/24H) et l'installation de systèmes de réfrigération et d'équipements de cuisines (hottes, fourneaux, lave-vaisselle...)

La Communauté de communes Brenne val de Creuse a acquis un ancien local en vente depuis plusieurs années, sur la Z.I des Daubourgs. Il correspondait au profil recherché par le chef d'entreprise.

Le bâtiment est opérationnel depuis août 2003.

Hôtel des entreprises

Le vendredi 12 décembre 2003 a eu lieu l'inauguration de l'extension de la Z.I des Daubourgs et du projet de création de l'hôtel des entreprises.

Suite à une série d'imprévus, les travaux de ce projet viennent de commencer, il n'est donc envisageable d'accueillir des entreprises que seulement fin 2004.

Contact : Alexandre BERNOT 02.54.28.33.60

Café restaurant Fontgombault

Fontgombault a vu disparaître sa dernière auberge en décembre 2002. La commune désirant conserver une activité de café restaurant, a sollicité la Communauté de communes, pour la réinstallation d'un établissement de ce type. La procédure est en cours et la concrétisation de cette opération est en bonne voie.



Parmi nos dossier en cours

- L'acquisition et l'aménagement de la zone artisanale de Tournon St Martin ainsi que celle de Rivarenes.

- L'acquisition de terrain et la construction de deux ateliers à Oulches :
Ets MICHAUD (couverture, plomberie, zinguerie) ;
Ets ACTION NET (entreprise de nettoyage).

- Réalisation d'un atelier au profit de l'entreprise ZUGMEYER (électricité générale) sur la commune de Concremiers.